

**HONORAIRES TTC DE VOTRE AGENCE**

**VENTE**

*Pourcentage maximal appliqué sur le montant de la transaction à compter du 01/01/2025*

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Terrains à bâtir	Locaux à usage commercial ou industriel
Moins de 50 000€	8,75 % TTC	8,75 % TTC	Forfait 4500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	8,5 % TTC	8,5 % TTC	18 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC	7 % TTC	12 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6,5 % TTC	6,5 % TTC	8 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5,5 % TTC	5,5 % TTC	6 % TTC
Au-delà de 500 001 €	5 % TTC	5 % TTC	5 % TTC

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : montant forfaitaire **3000 TTC**.  
Les honoraires ainsi déterminés sont TVA et toutes taxes comprises (TTC) . Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera **à la charge du vendeur** pour les bien à usage d'habitation, terrains à bâtir, et **à la charge de l'acquéreur** Pour les biens professionnel et les locaux à usage commercial ou industriel.

**La remise de note d'honoraires est obligatoire**

**LOCATION**

*Honoraires appliqués à compter du 01/01/2025*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>10€/m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3€/m<sup>2</sup> TTC</b>

**Honoraires à la charge du bailleur**

Honoraires d'entremise et de négociation	<b>300€ TTC</b>
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>10€/m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3€/m<sup>2</sup> TTC</b>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « **zone tendue** » année de référence 2014. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les horaires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : **10€ TTC**. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC**. **Honoraires à la charge du locataire**